



47<sup>th</sup> Annual Report

2019-20

47<sup>ième</sup> rapport annuel

Dairy Farmers of New Brunswick  
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

## MISSION STATEMENT

To represent the interests of New Brunswick dairy farmers  
in their pursuit of operating sustainable dairy farms  
that produce high quality milk within a supply management system.

## INSIDE — À L'INTÉRIEUR

COVER PHOTOGRAPH COURTESY OF EMMA HAYES  
PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE COURTOISIE DE EMMA HAYES

Chairman's message Message du président	1
Supply management La gestion de l'offre	2
Governance Gouvernance	4
Operations opérations	6
Production	7
Quota	8
Milk purchases and sales Achats et Ventes de lait	9
Services	10
Milk Quality Qualité du lait	11
Scholarships bourse	13
Financial statements year ended July 31, 2020 États financiers exercice clos le 31 juillet 2020	14 - 23
Independent Auditor's Report rapport de l'auditeur indépendant	14
Statement of financial position Bilan	16
Statement of receipts and expenditures État des résultats	17
Statement of changes in net assets État de l'évolution de l'actif net	17
Statement of cash flows État des flux de trésorerie	18
Notes to the financial statements Notes afférentes aux états financiers	19 - 22
Schedule 1: statement of receipts and expenditures for reserves Tableau 1: état des résultats des réserves	23
Schedule 2: statement of receipts and expenditures—general Tableau 2: état général des résultats	23-24

## L'ÉNONCÉ DE MISSION

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick  
dans leurs efforts pour exploiter des fermes laitières viables  
qui produisent du lait de qualité au sein d'un système de gestion de l'offre.

Another year has come and gone and what a year it has been. Things started normally with another great annual meeting. We made our usual trip to Ottawa in February to participate in the Dairy Farmers of Canada Policy conference and lobby day with our NB Members of Parliament.

Then in March the whole world began to unravel as COVID-19 struck. Markets became disrupted by 10% from the temporary closures of hotels, restaurants and institutions across the country. Thankfully, the retail market and an increase in home consumption of dairy products, helped to replace some of that loss.

The way we live and do business has changed greatly as well with masks, social distancing and limited gatherings. Being dairy farmers, and working from home, we are very appreciative that we still have jobs and that consumers are relying on us for a safe and continuous supply of dairy products.

Another big change in doing business has been that we have been doing all of our meetings virtually. While the face to face meetings do have a value, we have realized that we can accomplish as much this way and that the cost and travel time savings are substantial. The one good thing I expect to come out of COVID-19 is this new way of doing business.

Although we didn't get to meet in person this year, thank you to the New Brunswick Minister of Agriculture, the Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries staff and the New Brunswick Farm Products Commission and their staff for their support and collaboration.

Congratulations to Frank Waterston and the 31 other milk quality award winners. Your hard work every day through any and all trials is exemplary.

Lastly, I want to thank all of our Directors and Staff for the passion and diligence for their industry.

I wish you all a safe, happy and COVID-19 free 2021.



**Paul Gaunce**  
**Chairman—Président**

Une autre année est terminée, et quelle année! Les choses ont commencé comme d'habitude par une autre grande réunion annuelle. Nous avons fait notre voyage habituel à Ottawa en février pour participer à la Conférence sur la politique laitière des Producteurs laitiers du Canada et à la journée de lobbying avec nos députés du Nouveau-Brunswick.

Puis, en mars, le monde entier a commencé à se dérégler avec l'arrivée de la COVID-19. Les marchés ont subi une baisse de 10 % en raison des fermetures temporaires d'hôtels, de restaurants et de certains établissements dans tout le pays. Heureusement, le marché de détail et une augmentation de la consommation domestique de produits laitiers ont contribué à compenser une partie de cette perte.

La façon dont nous vivons et faisons des affaires a également beaucoup

changé avec les masques, la distanciation physique et les restrictions concernant les rassemblements. En tant que producteurs laitiers qui travaillent à domicile, nous sommes très heureux du fait que nous ayons toujours un emploi et que les consommateurs comptent sur nous pour un approvisionnement sûr et continu en produits laitiers.

Un autre grand changement dans notre façon de faire des affaires a été de tenir toutes nos réunions virtuellement. Bien que les réunions en face à face aient une certaine valeur, nous avons réalisé que nous pouvons accomplir autant de choses de cette façon et que les économies de coûts et de temps de déplacement sont substantielles. La seule bonne chose que j'attends de la COVID-19 est cette nouvelle façon de faire des affaires.

Bien que nous n'ayons pas pu nous réunir en personne cette année, nous remercions le ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick et le personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ainsi que la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et son personnel pour leur soutien et leur collaboration.

Félicitations à Frank Waterston et aux 31 autres lauréats des prix pour la qualité du lait. Votre travail acharné, chaque jour, dans toutes les étapes du processus, est exemplaire.

Enfin, je tiens à remercier tous nos administrateurs et tous les membres de notre personnel pour la passion et la diligence dont ils font preuve à l'égard de notre industrie.

Je vous souhaite à tous une année 2021 sûre, heureuse et sans COVID-19.

**A MODEL OF REASON AND BALANCE**

Canada was founded by the British North America Act (BNA) of 1867 as a federal union of four provinces: Quebec, Ontario, Nova Scotia and New Brunswick. The BNA Act set out federal and provincial jurisdictions, giving provincial governments authority over production and marketing of goods and services within their own boundaries, and the federal government jurisdictions over inter-provincial and international trade.

The concept of supply management requires either a delegation or a sharing of federal and provincial powers through agreements among many signatories. These signatories currently subscribe to supply management through the 1983 National Milk Marketing Plan and Memorandum of Agreement and pooling agreements that have been developed and signed since.

The jurisdiction over the production and marketing of milk in New Brunswick is set out within the Natural Products Act where some controls over the production, marketing, promotion and research are delegated to Dairy Farmers of New Brunswick (DFNB) and others are vested to the New Brunswick Farm Products Commission (Commission). These two parties are signatories to the national plan and agreements. New Brunswick's processing sector joins these two parties within the New Brunswick Dairy Industry Council to discuss issues concerning New Brunswick's dairy sector.

Supply management is a model of reason and balance that provides consumers with healthy, fairly priced products and operates on three interdependent pillars. Those three pillars are managing Canada's import and export commitments, utilizing quota as a means to closely match production to market requirements, and providing producers a fair return.

The **first pillar** is determined by Canada's ability to secure bi-lateral or multi-lateral trade agreements that offer Canada's dairy sector with a predictable level of imports of milk and dairy products. Over the last few years access to our Canadian dairy market through imports has increased significantly with the addition of the Comprehensive Economic Trade Agreement and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership. In June the Canada, United States and Mexico Agreement (CUSMA) entered into force which not only opens up an additional 3.9% to imports but also limits the amounts of skim milk powder and infant formula which can be exported from Canada. If fully realized, these agreements combined with others already in place could mean that 18% of Canada's dairy market could be supplied from outside of Canada. In 2019 Canada imported \$ 948 Million in dairy products and exported \$430 Million for a total deficit of \$518 Million as compared to \$500 Million in 2018.

The **second pillar** is achieved when each province establishes quota policies that guide producers on the volume of milk that is required to meet the consumer demand for milk and dairy products. This pillar was put to the test during the 2019-20 dairy year. At the beginning of the year the industry was preparing to meet the ever growing market by slowly increasing production. In March COVID-19 saw many Canadians staying home. Workplaces moved to home offices and schools moved to home learning. This shift caused a surge in retail demand. Producers responded by issuing last minute

**UN MODÈLE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ**

Le Canada a été fondé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 par l'union fédérale de quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'AANB a établi les compétences fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux les pouvoirs relatifs à la production et à la commercialisation des biens et des services à l'intérieur de leur territoire, et au gouvernement fédéral, la compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le concept de la gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux au moyen d'ententes conclues entre de nombreux signataires. Les signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre en vertu du Plan national de commercialisation du lait de 1983 ainsi que d'un protocole d'entente et des ententes de mise en commun élaborés et signés depuis.

La compétence en matière de production et de commercialisation du lait au Nouveau-Brunswick est établie dans la *Loi sur les produits naturels*, qui délègue à Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB) certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche, alors que d'autres sont conférés à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick. Ces deux parties sont signataires du plan national et des ententes. Le secteur de la transformation du Nouveau-Brunswick se joint à elles au Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions concernant le secteur laitier du Nouveau-Brunswick.

La gestion de l'offre est un modèle raisonné et équilibré qui assure aux consommateurs des produits sains à des prix justes et qui repose sur trois piliers interdépendants. Ces trois piliers sont : la gestion des obligations du Canada en matière d'importation et d'exportation, l'utilisation du quota comme un mécanisme pour gérer la production en fonction des besoins du marché, et l'assurance d'un revenu équitable aux producteurs.

Le **premier pilier** est déterminé par la capacité du Canada de conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui offrent au secteur laitier du Canada une certaine prévisibilité dans le niveau des importations de lait et de produits laitiers. Au cours des dernières années, l'accès à notre marché laitier canadien par les importations a augmenté de manière significative avec la signature de l'Accord économique et commercial global (AECG) et de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). En juin, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur; non seulement cet accord ouvre aux importations une part supplémentaire du marché de 3,9 %, mais il limite également les quantités de lait écrémé en poudre et de préparations pour nourrissons qui peuvent être exportées du Canada. S'ils sont pleinement concrétisés, ces accords, combinés à d'autres déjà en place, pourraient signifier que 18 % du marché laitier canadien pourrait être approvisionné à partir de l'étranger. En 2019, le Canada a importé 948 millions \$ et exporté 430 millions \$ de produits laitiers pour un déficit total de 518 millions \$ comparativement à 500 millions \$ en 2018.

Le **deuxième pilier** est atteint lorsque chaque province établit des politiques de quotas qui guident les producteurs quant au volume de lait requis pour répondre à la demande des consommateurs en lait et en produits laitiers. Ce pilier a été mis à l'épreuve pendant l'année laitière 2019-2020. Au début de l'année, le secteur se préparait à répondre à la croissance constante du marché en ralentissant l'augmentation de la production. En mars, la COVID-19 a amené de nombreux

Canadian Retail Sales Ventes aux détails	% Change 2019 - 2020	% Change 2015 - 2019
Fluid - Lait	2.6	-1.6
Cream - Crème	10.2	4.8
Cheese - Fromage	6.8	3.3
Yogurt - Yogourt	-0.2	-0.1
Ice Cream - Crème Glacée	9.0	0.4
Butter - Beurre	11.7	2.7

Canadiens à rester chez eux. Les lieux de travail ont été déplacés vers les bureaux à domicile et les écoles sont passées à l'apprentissage à domicile. Ces changements ont provoqué une forte hausse de la demande dans le commerce de détail. Les producteurs ont réagi en organisant des jours incitatifs de dernière minute dans tout le pays pour s'assurer que la demande était satisfaite. Le mois suivant, les fermetures d'hôtels, de restaurants et d'institutions (HRI) dans tout le pays ont provoqué une forte baisse de la demande globale, surtout en ce qui concerne la

crème et le fromage. Bien que la consommation au détail soit restée forte, elle n'a pas été à la hauteur des pertes de ventes subies en raison des fermetures d'HRI et les producteurs de tout le pays se sont retrouvés dans une situation qui les obligeait à réduire considérablement leur production. En l'espace d'un mois, on a diminué la production à travers le Canada de 8 % dans un effort pour trouver un équilibre avec le marché instable. Les provinces ont également travaillé avec la Commission canadienne du lait pour créer des programmes visant à fournir un stockage supplémentaire pour le fromage et le beurre afin de garantir que les transformateurs continuent à acheter du lait cru malgré l'augmentation des stocks et la diminution des ventes. Depuis le mois d'avril, les marchés se redressent régulièrement et les signaux de production aux producteurs sont devenus plus prévisibles. Après une brève augmentation au début de la pandémie de COVID-19, les stocks de beurre détenus par les secteurs privé et public ont poursuivi leur tendance à la baisse et ont terminé l'année à 33 000 MT, soit une diminution globale de 5 000 MT depuis le début de l'année.

Le **troisième pilier** consiste à déterminer le niveau de revenus dont les producteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production du lait, ce qui est fait au moyen d'une étude nationale sur le coût de production (CdP) à laquelle participent plus de 200 fermes laitières. Les indices de Statistique Canada sont utilisés pour assurer l'actualité des données. Une formule d'établissement des prix sert à ajuster les prix des différentes classes de lait chaque année le 1<sup>er</sup> février, et ce, jusqu'à 2023 inclusivement. La formule s'appuie sur les changements du CdP d'une année à l'autre et sur l'indice des prix à la consommation (IPC), et chaque province applique le résultat aux différentes classes visées par la formule. Une augmentation des prix de 1,93 % a été mise en œuvre en novembre 2019 après que la formule d'établissement des prix eut indiqué que le CdP avait augmenté de 2,8 % comparativement à l'année précédente. Depuis 2014, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 11,2 %; cependant, l'indice des prix des produits laitiers n'a connu qu'une hausse de 1,6 % sur la même période. Le prix moyen payé à un producteur du Nouveau-Brunswick pendant l'année laitière 2019-2020 était de 80,38 \$/hl, soit 1,0 % supérieur au prix moyen de 79,56 \$ l'année précédente. En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 1,9 % moins de composants aux transformateurs et reçu 0,9 % plus de revenus que l'an dernier.

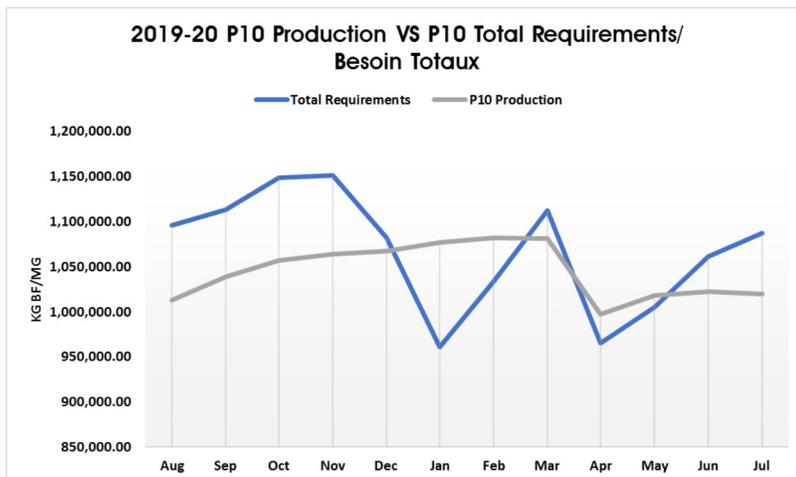
incentive days across the country to ensure that the demand was filled. In the following month the closure of hotels, restaurants and institutions (HRI) across the country caused a sharp decrease in overall demand, most noticeably in cream and cheese. Although the retail consumption remained strong, it was no match to loss of sales sustained from HRI and producers across the country found themselves in a situation which required them to drastically reduce production. In a single month, production across Canada decreased 8% in an effort to find balance with the unstable market. The provinces also worked with the Canadian Dairy Commission to create programs to provide additional storage for cheese and butter to help ensure that processors would continue to purchase raw milk even as inventories climbed and sales diminished. Since April, markets have been steadily recovering and production signals to producers have become more predictable. After a brief increase at the onset of the COVID-19 pandemic, butterstocks held both privately and publicly continued their downward trend and ended the year at 33,000MT, an overall decrease of 5,000MT since the beginning of the year. The **third pillar** is achieved by determining the level of returns that producers need to cover their costs to produce milk. A national cost of production study (COP) of more than 200 dairy farms is used to assist in that determination. Statistics Canada indices are used to ensure it is current. A Pricing Formula adjusts the prices of various classes every February 1st up to and including February 1, 2023. The formula uses the year over year changes to COP and the Consumer Price Index (CPI) and each province applies the result to various Classes covered by the formula. A price increase of 1.93% was implemented in November of 2019 after the pricing formula indicated that COP had increased by 2.8% compared to the previous year. Since 2014 the consumer price index has increased by 11.2% however, the dairy product price index has only seen a 1.6% increase over the same time period. The average price paid to a producer in New Brunswick during the 2019-20 dairy year was \$80.38/hl which was 1.0% higher than the previous year average price of \$79.56/hl. In summary, New Brunswick producers shipped 1.9% less components to processors and received 0.9% more revenues compared to the previous year.

crème et le fromage. Bien que la consommation au détail soit restée forte, elle n'a pas été à la hauteur des pertes de ventes subies en raison des fermetures d'HRI et les producteurs de tout le pays se sont retrouvés dans une situation qui les obligeait à réduire considérablement leur production. En l'espace d'un mois, on a diminué la production à travers le Canada de 8 % dans un effort pour trouver un équilibre avec le marché instable. Les provinces ont également travaillé avec la Commission canadienne du lait pour créer des programmes visant à fournir un stockage supplémentaire pour le fromage et le beurre afin de garantir que les transformateurs continuent à acheter du lait cru malgré l'augmentation des stocks et la diminution des ventes. Depuis le mois d'avril, les marchés se redressent régulièrement et les signaux de production aux producteurs sont devenus plus prévisibles. Après une brève augmentation au début de la pandémie de COVID-19, les stocks de beurre détenus par les secteurs privé et public ont poursuivi leur tendance à la baisse et ont terminé l'année à 33 000 MT, soit une diminution globale de 5 000 MT depuis le début de l'année.

Le **troisième pilier** consiste à déterminer le niveau de revenus dont les producteurs ont besoin pour couvrir leurs coûts de production du lait, ce qui est fait au moyen d'une étude nationale sur le coût de production (CdP) à laquelle participent plus de 200 fermes laitières. Les indices de Statistique Canada sont utilisés pour assurer l'actualité des données. Une formule d'établissement des prix sert à ajuster les prix des différentes classes de lait chaque année le 1<sup>er</sup> février, et ce, jusqu'à 2023 inclusivement. La formule s'appuie sur les changements du CdP d'une année à l'autre et sur l'indice des prix à la consommation (IPC), et chaque province applique le résultat aux différentes classes visées par la formule. Une augmentation des prix de 1,93 % a été mise en œuvre en novembre 2019 après que la formule d'établissement des prix eut indiqué que le CdP avait augmenté de 2,8 % comparativement à l'année précédente. Depuis 2014, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 11,2 %; cependant, l'indice des prix des produits laitiers n'a connu qu'une hausse de 1,6 % sur la

même période. Le prix moyen payé à un producteur du Nouveau-Brunswick pendant l'année laitière 2019-2020 était de 80,38 \$/hl, soit 1,0 % supérieur au prix moyen de 79,56 \$ l'année précédente.

En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 1,9 % moins de composants aux transformateurs et reçu 0,9 % plus de revenus que l'an dernier.



## GOVERNANCE

New Brunswick's dairy producers elect nine of their peers to serve as directors. This board of directors is responsible to develop and implement policies with the objective of achieving its mission of representing the interests of producers and



**Paul Gaunce**  
At large—itinérant  
Chairman—Président

creating an environment needed to operate sustainable dairy farms that produce high quality milk within a supply managed system. DFNB's board of directors met 8 times and held 21 conference calls or e-mail votes during the past year to control and regulate the marketing and production of milk; to promote the marketing, production and consumption of milk and to undertake research activities pertaining to milk.

The Board of Directors uses collectiveness, equity, quality, and sustainability to guide it in developing policies. They also consult with producers through local area meetings in the spring and fall and the annual meeting where producers have the opportunity to provide guidance to the Board by bringing forward resolutions.

In the fall of 2019 DFNB held an election for 3 positions on the board. Wietze Dykstra was elected as the at large director. Becky Perry was acclaimed as a director for the Sussex area. Denis Cyr was re-elected as a director for the North West Region. All three of the elected directors began their terms in December 2019 following the DFNB AGM.

The Board of Directors selects its Chairman and Vice-Chairman every year following its annual meeting. Paul Gaunce was chosen to be DFNB's Chairman and Gilbert Matheson as DFNB's Vice-Chairman. Directors were then assigned various roles and appointed to be DFNB's representatives on provincial,



**Denis Cyr**  
Nord-ouest/west



**Gerald Daley**  
North-east/Nord-est



**Fons de Jong**  
Woodstock



**Wietze Dykstra**  
At-Large—itinérant

## GOVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des



**Gilbert Matheson**  
At-Large—itinérant  
Vice Chairman/Vice président

producteurs et créer un environnement propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre. Le conseil d'administration de PLNB a tenu 8 réunions en personne et 21 téléconférences ou votes par courriel au cours de l'année écoulée pour contrôler et réglementer la commercialisation et la production du lait, pour promouvoir la commercialisation, la production et la consommation du lait et pour réaliser des activités de recherche sur le lait.

Le conseil d'administration s'appuie sur les principes de collectivité, d'équité, de qualité et de viabilité pour orienter l'élaboration de politiques. De plus, il consulte les producteurs grâce à la tenue de réunions locales au printemps et à l'automne et de l'assemblée annuelle, où les producteurs ont l'occasion de guider le conseil au moyen des résolutions qu'ils présentent.

À l'automne 2019, le PLNB a tenu une élection pour pourvoir trois postes à son conseil d'administration. Wietze Dykstra a été élu comme représentant général. Becky Perry a été élu par acclamation pour son premier mandat en tant qu'administrateur pour la région de Sussex. Denis Cyr a été réélu par comme administrateur pour la région Nord-Ouest. Les trois administrateurs élus ont commencé leur mandat en décembre 2019 à la suite de l'AGA du PLNB.

Le conseil d'administration choisit un président et un vice-président chaque année suivant l'assemblée annuelle. Paul Gaunce a été choisi



**Reint-Jan Dykstra**  
Moncton



**John Shuttensfeld**  
Fredericton



**Becky Perry**  
Sussex



**Robert Speer**  
NBFC Representative

regional and national committees. Robert Speer is the New Brunswick Farm Products Commission's dairy producer representative and attends the Board's meetings as an observer.

comme président, et Gilbert Matheson comme vice-président du PLNB. Divers rôles ont ensuite été attribués aux administrateurs, qui ont aussi été nommés pour représenter PLNB à des comités provinciaux, régionaux et nationaux. Robert Speer

Committee	Representatives—Repésentants	Comité
DFC Board	Reint-Jan: 01/2008 to 07/2020, Denis: 07/2020....	Conseil des PLC
DFC Delegate to AGM	Paul, Reint-Jan	Délégués au PLC
CMSMC, P5 SB, P5 Chairs	Paul, Gilbert	CCGAL et OS du P5, Présidents P5
A4	John, Wietze	A4
NB Dairy Council	Paul, Gilbert, Becky (alt)	Conseil de l'industrie
Milk 2020	Paul, Wietze	Lait 2020
Valacta	Denis	Valacta
Promotion	Becky	Promotion
Atlantic Dairy Research Council	Fons, Jim Walker (Milk 2020)	Recherche laitière atlantique
P5 Quota Committee	Gerald, Wietze (observer)	Comité quota du P5
NB New Entrant	Gilbert, Wietze, Frances Alternates: Becky & Jerry Bos	Nouveau intrants du N.-B.
P5 Transportation	Reint-Jan	Transport du P5
ProAction Program/P5 Quality	Fons,	ProAction, Qualité P5
Audit Committee	Reint-Jan (chair), Denis, Wietze, Becky	Comité d'audit
Scholarships	Fons, Denis	Bourses
Ag Alliance—Commodity Advisory	John, Becky (alt)	Alliance Agricole
Cattle Agency	Wietze, Gilbert (alt)	Agence du bétail

est le représentant des producteurs laitiers à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et participe aux réunions du conseil à titre d'observateur. Les membres du conseil d'administration ont participé à des comités régionaux et nationaux où ils ont collectivement consacré 373 jours de

Board members participated in regional and national committees where they collectively dedicated 373 meeting days creating fair policies for all producers and finding operational efficiencies when possible. The Board also:

- Participated in a strategic planning session for the board of directors to set priorities and direction for the year to come
- Worked with DFC Maritime to find alternative marketing initiatives during COVID-19 and with the DFNB Promotion Committee which had a budget of \$180,000. Most planned items had to be delayed or adjusted because of COVID-19
- Hired Frances Freeze on contract to work with the promotion committee to establish a social media connection and create meaningful content that highlights the positive impact of NB's dairy farms.
- Donated \$40,000 worth of fluid milk and dairy products to NB food banks, in collaboration with processors
- Lobbied the federal government to ensure they deliver on their promise of full and fair compensation for CETA, CPTPP and CUSMA
- Reduced the SNF to BF ratio from 2.35 to 2.30 as an initial step towards a producer payment methodology that encourages less SNF production.
- Reinstated DFNB Re-earn program that had previously been announced as discontinued
- Lobbied the federal government to increase the CDC operating line so that additional storage programs could be created to mitigate losses during COVID-19
- Created a Peer Outreach committee to provide producers with a place to seek advice when difficulties arise on the farm.

réunion à créer des politiques équitables pour tous les producteurs et à rehausser l'efficience opérationnelle là où il est possible. Le conseil d'administration a également :

- Participé à une séance de planification stratégique pour le conseil d'administration afin de fixer les priorités et l'orientation pour l'année à venir;
- Travaillé avec le bureau des Maritimes des PLC pour trouver des initiatives de marketing de rechange pendant la COVID-19 et avec le comité de promotion de PLNB qui disposait d'un budget de 180 000 \$. La plupart des éléments prévus ont dû être retardés ou ajustés en raison de la COVID-19;
- Embauché Frances Freeze par contrat pour travailler avec le comité de promotion afin de commencer à utiliser les médias sociaux et de créer un contenu significatif qui souligne l'impact positif des fermes laitières du Nouveau-Brunswick;
- En collaboration avec les transformateurs, a fait don de lait de consommation et de produits laitiers d'une valeur de 40 000 \$ aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick;
- Fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il tienne sa promesse d'indemnisation complète et équitable dans le cadre de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM;
- Fait passer le ratio du SNG/MG de 2,35 à 2,30 comme première étape vers une méthodologie de paiement aux producteurs qui encourage une production moindre de SNG;
- Réintroduit le programme de remboursement des pénalités des PLNB dont l'interruption avait été annoncée;
- Fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il augmente la marge d'exploitation de la CCL afin que des programmes de stockage supplémentaires puissent être créés de manière à atténuer les pertes pendant la pandémie de COVID-19;
- Créé un comité de sensibilisation par les pairs pour offrir aux producteurs de demander des conseils lorsque des difficultés surviennent à la ferme.

## OPERATIONS



**Steve Michaud**

The Board entrusts its General Manager to achieve the organization's policy and operational objectives. Steve Michaud, employed in various capacities since May 1984 has been DFNB's General Manager since 1993. Steve is also responsible for drafting the budget and the monthly and annual financial statements and ensuring that DFNB has the

staff it needs to perform its various functions. The following is the list of DFNB's staff. Marilyn Michaud, has held various positions within the organization since May 1980 and is currently responsible for organizing the boards monthly meetings, the annual meeting, for producing the monthly newsletter, managing the board's building and its leaseholders and performing the



**Ashley Baskin**

tasks associated with accounts payable and receivable. In March of 2018, Luke Chase was hired to fill the role of Producer Pay Coordinator where he is accountable for all aspects of the monthly producer payment cycle. Luke is also responsible for the monthly quota and credit exchanges. Ashley Baskin joined DFNB in May 2009 and

has held various positions within the organization. Currently Ashley's role is Policy Analyst where she provides technical expertise on many national, regional and provincial committees as well as to the board of directors. Veronica McEwen started in August 2011 and



**Lindy Brown**

is accountable for establishing efficient routes with bulk milk haulers and producers and reconciles the volumes picked up and delivered to plants. Veronica also oversees the office's technology and software services and DFNB's contingency and emergency preparedness plan. Lindy Brown joined DFNB in April 2018 as one of

the two proAction Coordinators in the Atlantic Region and is responsible for the implementation and maintenance of the program. Lindy delivers the program to producers in NB as well as those in Southern NS. Micha Jopp was hired in February of 2020 to temporarily replace Lindy while she is on maternity leave.



**Micha Jopp**

## OPÉRATIONS



**Marilyn Michaud**

Le Conseil d'administration confie à son directeur général la réalisation des objectifs relatifs aux politiques et au fonctionnement de l'organisme. Steve Michaud a occupé divers postes depuis mai 1984 et il en est le directeur général depuis 1993. Steve est également responsable de la préparation du budget et des états financiers mensuels et annuels et s'assure

que PLNB a le personnel dont il a besoin pour s'acquitter de ses diverses fonctions. Le personnel de PLNB est composé des personnes suivantes : Marilyn Michaud a occupé divers postes au sein de l'organisme depuis mai 1980 et est actuellement chargée de l'organisation des réunions mensuelles du Conseil d'administration et de l'assemblée annuelle, de la production du bulletin

mensuel, de la gestion du bâtiment et des locataires et des comptes fournisseurs et des comptes débiteurs. En mars 2018, Luke Chase a été engagé comme coordonnateur des paiements aux producteurs, où il est responsable de tous les aspects du cycle de paiement mensuel aux producteurs. Luke est également chargé des quotas mensuels et des bourses de crédit. Ashley Baskin s'est jointe à PLNB en mai 2009 et a occupé divers postes auprès de l'organisation. À l'heure actuelle, elle occupe le poste d'analyste des politiques, où elle fournit une expertise technique à de nombreux



**Veronica McEwen**

comités nationaux, provinciaux et régionaux, ainsi qu'au conseil d'administration. Veronica McEwen, qui est en poste depuis août 2011, est chargée de l'établissement de trajets efficaces avec les transporteurs de lait en vrac et les producteurs et de la réconciliation des volumes ramassés et livrés aux usines. Veronica supervise également les services technologiques et logiciels du bureau

ainsi que le plan de préparation des mesures d'urgence de PLNB. Lindy Brown s'est jointe à PLNB en avril 2018 pour occuper l'un des deux postes de coordonnateur proAction dans la région de l'Atlantique et elle est responsable de la mise en œuvre et du maintien du programme. Lindy assure la prestation du programme aux producteurs du N.-B. et du sud de la Nouvelle-Écosse. Micha Jopp a été embauché en février 2020 pour remplacer temporairement Lindy pendant son congé de maternité.



**Luke Chase**

**MILK PRODUCTION**

Provincial producer boards from Ontario to Prince Edward Island appointed directors from their respective organizations as members on the P5 Quota Committee. This committee regularly reviews the level of quota and production incentives issued to P5 dairy farms to ensure that the issuance is sufficient to bring forward the supply of milk needed to satisfy the P5's share of the national market.

The 5 producer boards accepted the P5 Quota Committee's recommendation to change daily quota issued to producers as follows:

- 11 previously announced incentive days for the fall of 2019
- Appointed 7 incentive days for the fall of 2020
- +1% quota issuance effective November 1, 2019
- 1 additional incentive day in March 2020
- Implemented a 1 day credit limitation policy along with a \$20/hl over quota penalty for April and May 2020
- -2% Reduction in Quota effective May 2020
- 1 addition incentive day in each September and October 2020

The following table provides a summary of the last 2 year's P5 and NB production information. The P5 Quota Policy requires that provinces who offer

**PRODUCTION LAITIÈRE**

Les offices de commercialisation de l'Ontario à l'Île-du-Prince-Édouard ont nommé des administrateurs de leurs organismes respectifs au comité du quota du P5. Ce comité est chargé d'examiner régulièrement si le niveau de quota et les incitatifs à la production accordés aux fermes laitières du P5 suffisent pour faire en sorte que le quota accordé permette de combler les besoins d'approvisionnement en lait de la part du marché canadien détenu par le P5.

Les cinq offices de producteurs ont accepté la recommandation du comité du quota du P5 de modifier le quota quotidien accordé aux producteurs de la manière suivante :

- 11 jour incitatifs annoncés précédemment pour l'automne 2019
- Attribué 7 jour incitatifs for l'automne 2020
- Hausse de 1% en novembre 2019
- 1 jour additionnel incitatifs pour le mois de mars 2020
- Mise en place la politique limitation des crédit avec un amendes hors quota de 20 \$ /hl pour avril et mai 2020
- -2% Réduction en Mai 2020.
- 1 jour additionnel incitatifs en septembre et en octobre 2020

Le tableau ci-dessous offre un sommaire des données de production du P5 et du N.-B. des deux dernières années .

La politique de quota P5 exige des provinces qui offrent des programmes de location de quota ou de bourse de crédits qu'elles accordent 0,5 % moins de quota quotidien à leurs

Quota - Production	P5 2019-20	P5 2018-19	NB 2019-20	NB 2018-19	Change
Daily Production - Production quotidien	773,083	772,751	17,349	17,622	-2.60%
Daily Quota - Quota Quotidien	773,768	778,199	17,592	17,456	-3.80%
Fill Rate - Taux de remplissage	98.80%	99.40%	97.47%	100.95%	
Fall days - jours d'automne	12	0	12	0	
Credit at July 31 - Crédit au 31 juillet	(10.8)	(9.50)	(16.2)	(4.20)	

quota leasing / credit exchange programs issue 0.5% less Daily Quota to their producers. This adjustment applies to DFNS, DFPEI and DFNB.

DFNB provides its producers with a monthly credit exchange mechanism based on the following principles:

- A Producer with a credit position below -10 days can offer to sell the lesser of 8 times daily quota or the amount that raises his credits to no higher than -10 days.
- A Producer with a credit position above -10 can bid to buy the lesser of 8 times daily quota or the amount that reduces his credits to no lower than -10 days.
- During the 2019-2020 dairy year DFNB made the decision to suspend its credit exchange during the months of April & May.
- 29 producers sold 100,008 kilograms of their accumulated under production credits to 33 producers who used these credits to reduce their accumulated over production credits.
- Credits traded between \$2.97 and \$7.01 per kg of butterfat for an average of \$5.09 for the year.

producteurs. Cet ajustement s'applique à DFNS, à DFPEI et au PLNB.

Le PLNB offre aux producteurs un mécanisme de bourse de crédits mensuelle qui fonctionne selon les principes suivants :

- un producteur avec une position de crédit en sous de -10 jours peut vendre le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui hausserais sa position sans dépasser -10 jours.
- un producteur avec une position de crédit en sus de -10 jours peut acheter le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui abaisserais sa position sans dépasser -10 jours.
- En 2019-20 le PLNB a pris la décision de suspendre la bourse de crédit pour les mois d'avril et mai.
- 29 producteurs ont vendu 100 008 kg de leurs crédits de sous-production accumulés durant l'année à 33 producteurs qui ont utilisés pour abaisser leurs crédits hors quota accumulés.
- Les crédits ont transigé à un prix variant entre 2,97 \$ et 7,01 \$ le kg de matière grasse ou 5,09, \$ pour l'année.

**QUOTA TRANSFERS**

DFNB provides producers access to a monthly quota exchange mechanism where they can trade quota amongst each other.

- The price cap is \$24,000.
- 462.9 kilos were traded between producers on the monthly quota exchanges at an average price of \$23,987 per kilo of daily quota.
- 22 producers sold the above amount and 49 purchased that same amount via the monthly quota exchange. 8 farms sold all of their quota and exited the industry.
- 2 farms received the approval from the Board and the New Brunswick Farm Products Commission to rename, relocate or transfer their farm in accordance with the Board's Daily Quota Transfer Policy.

**FARM NUMBERS**

On July 31, 2019 181 dairy farms held 17,609 kgs of daily quota or 1.2% lower than 12 months prior.

- 9 of these were New Entrants with 114.5 kgs of loaned quota, 99.5 of which was loaned by the P5.
- DFNB accepted one individual to the P5 New Entrant program in January 2019. The individual qualified to receive loaned quota equivalent to the quota they purchased to a maximum of 16 kgs. The loaned quota will then be returned starting in the 11th year at the rate of 1 kg per year. This individual began shipping in April 2019.

On July 31, 2020 173 dairy farms held 17,592 kgs of daily quota or 1.0% lower than 12 months prior.

- 9 of these were New Entrants with 100.5 kgs of loaned quota, 87.5 of which was loaned by the P5.
- DFNB did not accept any individual to the P5 New Entrant program in January 2020.

**MILK PURCHASES AND SALES**

DFNB purchased 179.94 Million litres of milk from the following suppliers:

- 151.36 M litres from NB dairy farms
- 27.52M litres from P5 Provinces
- 0.99 M litres from DFNL

DFNB sold the milk it purchased above as follows:

- 128.68 M to NB processing plants
- 50.0 M to P5 via PLQ & DFPEI
- 1.00 M was disposed

The portion of milk directed to the P5 is a requirement under the P5 Agreement and is referred to as Milk Movement Obligations (MMO). MMO was established to ensure that sharing of markets by provincial producer boards did not impact the historical supply to provincial processing plants. MMO now equalizes production between the 5 provinces and also manages growth in yogurt and fine cheeses through a P5 Growth Reserve and any other market expansion programs that the P5 wishes to share.

**TRANSFERT DE QUOTAS**

PLNB met à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse des quotas mensuelle à laquelle ils peuvent échanger du quota entre eux.

- Le prix plafond à la bourse est de 24 000 \$.
- Au total, 462.9 kg ont été échangés entre les producteurs aux bourses de quota mensuelles à un prix moyen de 23 987 \$ par kilogramme de quota quotidien.
- 22 producteurs ont vendu la quantité mentionnée et 58 l'ont rachetée au moyen de la bourse de quotas mensuelle. 8 fermes ont vendu leur quota et se sont retirées de l'industrie.
- 2 fermes ont reçu l'approbation de PLNB et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour changer de nom, relocaliser leur ferme ou transférer leur ferme selon la politique sur les transferts de quota quotidien de PLNB.

**NOMBRE DE FERMES**

Au 31 juillet 2019, 181 fermes laitières détenaient 17 609 kg de quota ou 1,2 % de plus que 12 mois auparavant.

- 9 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 114.5 kg de quota quotidien, dont 99,5 fournis par le P5.
- L'Office a accepté une personne au programme des producteurs débutants du P5 en janvier 2019. Cette personne a qualifié pour un prêt de quota équivalent à son achat de quota jusqu'à concurrence de 16 kg. Le retour du quota prêté débutera dans la 11e année d'exploitation à un rythme de 1 kg par année. Cette ferme a commencé à expédier du lait en avril 2019.

Au 31 juillet 2020, 173 fermes laitières détenaient 17, 592 kg de quota ou 1.0% de moins que 12 mois auparavant.

- 9 sont des producteurs débutants à qui on a prêté 100.5 kg de quota quotidien, dont 87.5 fournis par le P5.
- L'Office n'a accepté aucun individu au programme des producteurs débutants du P5 en janvier 2020

**ACHATS ET VENTES DE LAIT**

PLNB a acheté 179.94 millions de litres de lait des fournisseurs suivants :

- 151,36 millions de litres des fermes laitières du N.-B.
- 27,52 millions de litres des provinces du P5
- 0,99 million de litres de DFNL

PLNB a vendu le lait susmentionné comme suit :

- 128,68 millions de litres aux laiteries du N.-B.
- 50.0 millions de litres au P5 via la PLQ
- 1.0 millions de litres jeter

La quantité de lait acheminée au P5 est une obligation en vertu de l'entente du P5; c'est ce qu'on appelle l'obligation de déplacement de lait (ODL). Cette ODL a été établie pour faire en sorte que le partage des marchés entre les offices de producteurs provinciaux n'affecte pas les approvisionnements historiques aux usines de transformation provinciales. Maintenant, l'ODL sert à équilibrer la production entre les cinq provinces et à gérer la croissance du yogourt et des fromages fins grâce à la réserve de croissance du P5 ainsi que tout autre programme d'expansion de marché que le P5 désire partager.

## MILK SALES

DFNB collected \$123 Million in revenues as follows:

- \$108.61 M from the milk it marketed in NB
- \$ 16.09 M from P10 and P5 pooling activities
- \$ 0.02 M from other national marketing activities

DFNB held back \$1,649,608 of the above revenues to fund market development initiatives and distributed \$123.06 million as follows:

- \$ 0.89 M to DFNL
- \$122.17 M to NB dairy farms at rates per kg of butterfat, protein and lactose and other solids determined by the board each month that was within quota and within their SNF Targets.

The average component rates paid to producers during 2019-20 dairy year were:

- \$10.66 per kg Butterfat
- \$8.26 per kg of Protein
- \$1.54 per kg of Lactose & Other Solids

The province's average components of BF—4.18, Protein—3.22 and LOS—5.87 resulted in an average blend of \$80.38/hl cents per litre or \$20.07 per kilo of butterfat.

In January of 2020 the threshold for SNF to BF ratio lowered from 2.35 to 2.30. Producers who had ratios below the threshold were paid a P5 BF Premium that averaged \$0.017 per kg during the year for a total of \$258,640.97. In NB, producers that exceeded their ratios were not paid \$117,208, the shortfall of \$141,432 came from other P5 provinces that on average exceeded their ratio more than New Brunswick's producers. NB's average SNF/BF ratio was 2.1746 versus the P5's 2.2103.

### MARKETING SERVICE CHARGES

DFNB deducted the equivalent of \$5.23 per hl from producer revenues to the following services:

- **Transportation:** It cost NB producers \$2.81 per hl to haul milk from the farm to the dairies within the P5. DFNB uses the P5 Transportation Formula to compensate bulk milk haulers for the kilometers, labor, fuel and other fixed and variable costs that are deemed necessary to pick up and deliver milk to its various destinations in and out of province. The cost to haul New Brunswick's milk from the farm to its various destinations was \$6.35 Million or \$4.20 per hl with \$2.81 covered by NB producers with the remaining \$1.39 per hl covered by the P5 transportation pool. The following table lists some general statistics on last year's transportation activities. DFNB and transporters work together to ensure that milk routes are delivered to destinations in and out of New Brunswick in the most cost effective way possible while taking into account the milking schedules of producers and the delivery times provided by processors. NB's MMO was 13.8 million litres.
- **Promotion:** The monthly levy collected was equivalent to \$1.50/hl except in April 2020 when a promotion levy holiday was granted which translated to an annual levy of \$1.39/hl. DFC national promotion initiatives used \$0.62/hl, DFC-Maritimes NB initiatives used \$0.59 and DFNB used \$0.06/hl for local activities and the

## VENTES DE LAIT

PLNB a perçu 123 millions de dollars de revenus des activités suivantes:

- 108,61 millions \$ des transformateurs du N.-B.
- 16,09 millions \$ de la mise en commun du P10/P5.
- 0,02 million \$ d'autres activités nationales

Après avoir retenu 1 649 608 \$ des revenus ci-dessus pour financer des initiatives de développement des marchés, PLNB a distribué le reste, soit 123,06 millions de dollars, comme suit :

- 0,89 million \$ à DFNL
- 122,17 millions \$ aux fermes laitières du N.-B. aux taux par kilogramme de matière grasse, de protéine et de lactose et autres solides déterminés par l'office chaque mois pour la production intra quota et dans les limites de leur cible de SNG.

Taux moyens par composant payés aux producteurs pour l'année laitière 2019-2020 :

- 10,66 \$/kg de matière grasse
- 8,26 \$/kg de protéine
- 1,54\$/kg de lactose et autres solides

Les pourcentages moyens de la province, soit MG —4,18, protéines —3,22 et LAS—5,87, ont donné un prix moyen de 80.38 cents/litre ou 20,07 \$/kg de matière grasse.

En janvier la ratio SNG/MG de P5 a été réduit de 2.35 à 2.30. Les producteurs dont le ratio était inférieur au ratio ont reçu du P5 une prime de MG qui s'est chiffrée en moyenne à 0,017 \$/kg de MG durant l'année, pour un total de 258 640 \$. Quelque 117,208 \$ n'ont pas été versés aux producteurs du N.-B. qui ont dépassé leur ratio, et le reste, soit 141,432 \$, est venu des autres provinces du P5 qui en moyenne ont dépassé leur ratio plus que les producteurs du N.-B.. Le ratio moyen SNG/MG du N.-B. a été de 2,1746, contre 2,2103 pour le P5.

### FRAIS DE SERVICE DE MISE EN MARCHÉ

PLNB a déduit l'équivalent de 5,23 \$/hl des revenus des producteurs pour les services suivants :

- **Transport :** Les producteurs ont versé 2,81 \$/hl pour le transport de leur lait de la ferme aux usines du P5. PLNB utilise la formule de transport du P5 pour compenser les transporteurs de lait en vrac pour les kilomètres parcourus, la main-d'œuvre, le carburant et autres coûts fixes et variables qui sont jugés nécessaires pour ramasser et livrer le lait aux différentes destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Le transport du lait du N.-B. aux différentes destinations a coûté 6,35 millions de dollars, soit 4.20 \$/hl dont 2,81 \$ provenait des producteurs du N.-B. et le reste, 1,39 \$/hl, de la péréquation du transport du P5. Le tableau à la page suivante présente quelques statistiques générales sur les activités de transport de l'an dernier. PLNB et les transporteurs travaillent ensemble pour définir les trajets dans le but de déplacer le lait le plus efficacement possible vers les destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province en tenant compte des horaires de traite des producteurs et des délais de livraison fournis par les usines. Le ODL de N-B était 13.8 million.
- **Promotion :** Le prélevé mensuel est équivalent à 1,50 \$ l'hl à l'exception d'avril 2020 où un congé du prélevé a eu lieu qui s'est traduit à un prélevé moyen pour l'année de 1,39 \$ l'hl. On a dirigé l'équivalent de 0,62 \$ l'hl au PLC pour les activités nationales et 0,59 \$ l'hl au PLC-Maritimes pour les activités au N.-B. et le PLNB a utilisé 0,06 \$ l'hl pour des

remaining \$0.12 went into a DFNB promotion reserve for future initiatives.

- Administration, Lab, Research: The remaining \$0.90 per hl represents the amount collected to offset the Board's operating costs that are detailed in the attached financial statements. On August 1, 2019 the administration levy went from \$0.0635 to \$0.0698/kg. It was announced that on August 1, 2020 that rate would reduce to \$0.635/kg once again. The lab levy deducted was \$0.0067/kg.

Levies are collected from producers on total components shipped except for transportation which is collected on litres shipped.

activités locales et le 0,12 \$ qui restait a été mis dans une réserve pour des activités promotionnelles futures.

- Administration, laboratoire, recherche: Le reste, soit 0,90\$/hl, est prélevé pour financer les services fournis aux producteurs par l'Office, lesquels sont décrits en détail dans les états financiers ci-joints. Au 1er août, 2019 le prélevé d'administration a passé de 0,0635 \$ à 0,0698 du kg. Il a été annoncé en août 2020 que le taux baisserait à nouveau à 0.0635 encore. Les frais de laboratoire étaient 0,0067 du kg.

Les frais sont prélevés des producteurs en fonction du total des composants expédiés, sauf le prélèvement pour le transport, qui est calculé en fonction des litres expédiés.

<b>Bulk Milk Hauling Statistics Statistiques sur le transport du lait</b>	<b>Within NB En province</b>	<b>Out of NB Hors N.-B.</b>	<b>Total</b>	<b>P5</b>
Litres picked up/ramassés (million)	101.4	49.8	151.37	6,843
Routes	3,238	1,771	5,009	228,123 *
HL/ KM	0.94	0.26	0.50	0.98
Hrs/Route	10.94	18.16	13.49	8.14 *
\$/route	\$1,127.90	\$1,461.31	\$1,245.78	\$840.46 *
\$/hl	\$3.60	\$5.19	\$4.20	\$2.81
\$/km	\$3.38	\$1.34	\$2.07	\$2.77

\* estimated on average 30,000 liter loads - estimé basé sur un voyage moyen de 30 000 litres

**PROACTION® PROGRAM**

This year has been a year unlike any other. proAction saw on farm validations paused in March, straight across Canada, for roughly three months due to the pandemic. When on farm activities resumed in July, validators and farmers worked together to get all activities completed and back in line by end of August. Your cooperation and support has been greatly appreciated. Moving forward, we will continue to face challenges from Covid-19. Validators will continue to wear PPE for as long as the need is required. Producers are encouraged to wear a face mask during validations as well. Although there are many opportunities to maintain social distancing during the validation, everyone's protection is of utmost importance to all.

Dairy Trace is set to launch in early October of this year. The system has a website and an app, along with a full customer service support. Lactanet is the national administrator of this system but was developed with full cooperation from DFC and many other partners. If you have not had a chance to set up your account yet, you are encouraged to do so during the winter months. Waiting until the busier cropping season may not be ideal. There will be some program changes coming in 2021. A notice of change for the Animal Care animal health assessment and the Livestock Traceability requirements has recently been circulated to all producers.

**Animal Assessment:**

Beginning March 2021, a temporary dark red zone will be added. Producers in that zone, and then moving forward in the red zone, will have more frequent assessments with more cattle. Corrective action plans will require more

**PROGRAMME PROACTION®**

Cette année a été une année sans précédent. proAction a vu les validations à la ferme s'interrompre en mars, dans tout le Canada, pendant environ trois mois en raison de la pandémie. Lorsque les activités dans les exploitations agricoles ont repris en juillet, les agents de validation et les agriculteurs ont travaillé ensemble pour que toutes les validations soient terminées et les activités relancées avant la fin du mois d'août. Nous vous sommes très reconnaissants de votre coopération et de votre soutien. À l'avenir, nous continuerons à faire face aux défis posés par la Covid-19. Les agents de validation continueront à porter des équipements de protection individuelle aussi longtemps que nécessaire. Les producteurs sont encouragés à porter un masque et de maintenir leur distance durant la validation, et la protection de chacun est de la plus haute importance pour tous.

Le système TracéLaitier était censé de débiter en octobre et dispose d'un site Web et d'une application, ainsi que d'un service d'assistance. Lactanet est l'administrateur national mais il a été développé avec l'entière coopération du PLC et de nombreux autres partenaires. Si vous n'avez pas encore créé votre compte, nous vous encourageons à le faire cette hiver au lieu de durant la saison des récoltes.

Des modifications seront apportées aux programmes en 2021. Un avis de changement concernant l'évaluation de la santé des animaux et les exigences en matière de traçabilité du bétail a récemment été distribué à tous les producteurs.

**Évaluation de la santé animale**

À partir de mars 2021, une zone rouge foncé temporaire sera ajoutée. Les producteurs de cette zone, et plus tard, ceux de la zone rouge, feront l'objet d'évaluations plus fréquentes sur un nombre plus important de bovins. Les plans de mesures correctives exigeront davantage de détails et de signatures de

detail and industry signatures. Zones will become set percentages, not percentiles

#### Livestock Traceability:

All producers must start reporting to the Dairy Trace by September 1, 2021 and will be part of the validation requirements after that date. There is a move to a single white RFID button tag for animals destined to the beef industry, born on a dairy farm. Mandatory September 1, 2023. Customer Service lines open Monday through Friday 8-5 EST [www.dairytrace.ca](http://www.dairytrace.ca) [info@dairytrace.ca](mailto:info@dairytrace.ca) 1-866-55 - Trace

#### Environment Module:

This module will come into effect September 2021 and be part of proAction validations. Producer training will be offered in the winter of 2021 barring any set backs related to Covid. Producers will be required to have a current environmental farm plan on the date of their validation starting September 2021

#### QUALITY

The table below shows the average of the quality tests for New Brunswick along with the distribution of the test results in the various categories.

Quality Test Results Résultats de qualités	LPC-BAP	%/level %/niveau	SPC - NBP	%/level %/niveau	SCC- CCS	%/level %/niveau
2019-20 Avg/Moy	183		5,645		184,687	
Level/Niveau 1	0 to 25	14.55%	0 - 1,000	20.34%	0 - 75,000	8.35%
Level/Niveau 2	26 - 150	52.52%	1,001 - 5,000	57.56%	75,001 - 150K	33.58%
Level/Niveau 3	151 - 250	14.96%	5,001 - 10,000	12.94%	150,001 - 250K	39.49%
Level/Niveau 4	251 - 1,000	15.36%	10,001 - 50,000	7.45%	250,001 - 400K	16.29%
Unacceptable/ Inacceptable	1,001 >	2.62%	50,0001 >	1.72%	400,001 >	2.28%

The Farm Products Commission imposes penalties to producers who do not meet quality standards. These penalties are deposited into the Milk Quality Penalty fund which is used to fund programs to improve milk quality.

The fund increased by \$19,078 from the year prior. Deposits to the fund totalled \$27,848 of which \$26,803 came from penalties collected from 10 producers and the remaining realized from interest income. DFNB withdrew \$12,949 from the fund to cover the following:

- \$2,136 in penalties returned to 5 producers under the penalty re-earn program.
- \$ 9,313 in quality awards, banquet and room costs for 10 producers.
- \$ 1,500 for quality service assistance to 3 producer.

The balance in the fund at July 31, 2019 was \$74,827.39.

#### MILK QUALITY AWARDS

In order to qualify for awards producers had to have all SCC tests be below 400,000; their annual average Somatic Cell Count be below 150,000; all their Standard Plate Count below 5,000, no inhibitors, no added water, no farm premise infractions and have met the food safety requirements of the proAction® program.

The farms are ranked in accordance with their combined

la part d'intervenants du secteur. Les zones passeront à des pourcentages fixes, et non à des centiles.

#### Traçabilité du bétail

Tous les producteurs doivent débiter leurs rapports dans TracéLaitier d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021; ces rapports feront partie des exigences de validation après cette date. Nous adoptons le RFID blanc à bouton unique pour les animaux nés sur la ferme laitière mais destinés à l'industrie du bœuf. Obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le service à la clientèle est accessible du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (heure de l'Est). [www.dairytrace.ca](http://www.dairytrace.ca) [info@dairytrace.ca](mailto:info@dairytrace.ca) 1-866-55-Trace

#### Module Environnement

Ce module entrera en vigueur en septembre 2021 et sera parti des validations de proAction. La formation des producteurs sera disponible en hiver 2021, sauf si la Covid-19 cause un délai. Les producteurs devront disposer d'un plan agroenvironnemental valide à la date de votre validation commençant en septembre 2021.

#### PROGRAMMES RELATIFS À LA QUALITÉ DU LAIT

Le tableau précédent montre le résultat moyen des tests sur la qualité pour le Nouveau-Brunswick ainsi que la répartition des résultats des tests dans les différentes catégories.

La Commission des produits de ferme impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. Ces pénalités sont déposées au fonds de pénalités sur la qualité que PLNB utilise pour financer des programmes visant l'amélioration de la qualité du lait.

Le fonds a augmenté de 19,078 \$ comparativement à l'année précédente. Les sommes déposées au fonds ont totalisé 27 848\$, dont 26 803 \$ provient des pénalités perçues de 10 producteurs, et le reste, des intérêts sur les dépôts. PLNB a retiré 12 949 \$ du fonds pour les activités suivantes :

- 2 136 \$ à 5 producteurs qui ont été remboursés leurs pénalités.
- 9 313 \$ pour les prix de la qualité, le banquet et une chambre d'hôtel pour 10 producteurs.
- 1 500 \$ pour des services de dépistage des problèmes de qualité du lait de trois producteurs.

Au 31 juillet 2019, le solde du fonds s'élevait à 74 827.39\$.

#### PRIX POUR LA QUALITÉ DU LAIT

Pour être admissible à un prix, un producteur doit avoir obtenu un résultat inférieur à 400 000 à tous les comptages de cellules somatiques (CCS) avec une moyenne annuelle inférieure à 150 000 et un résultat inférieur à 5 000 pour toutes les numérations en boîte de Pétri (NBP), il ne doit avoir aucune détection d'inhibiteurs, aucun ajout d'eau ni aucune infraction pour l'état des

ranks for SCC and SPC. The farm with the best combined rank is recognized as the Producer of the Year and awarded \$1000, the farm with the best SCC result is awarded an additional \$500 as is the farm with the best SPC. This year, all farms that met the excellent milk quality criteria were awarded \$500 and a certificate recognizing their accomplishments.

## MILK QUALITY AWARDS PRIX POUR QUALITÉ DU LAIT

<b>1. Frank A. Waterston</b>	<b>\$ 500</b>
<b>Producer of the Year-</b>	
<b>Producteur de l'année</b>	<b>\$ 1,000</b>
<b>Best/Meilleur SCC/CCL-50,000</b>	<b>\$ 500</b>
<b>Best/Melieur SPC/NBP- 396</b>	<b>\$ 500</b>
<i>*Pictured below</i>	
2. Scott Robinson	\$ 500
3. Pascobac Holsteins	\$ 500
4. Herb Cochran	\$ 500
5. Sam Freeze	\$ 500
6. Bevo Farms Ltd	\$ 500
7. Andrew and Robert M. Buttimer	\$ 500
8. Les Fermes Laitieres Poupe	\$ 500
9. Brillman Farms Inc.	\$ 500
10. McCarthy Farms	\$ 500
11. Cedar Springs Farms Inc	\$ 500
12. Sussex View Farm Ltd	\$ 500
13. M. Gillies and Son Ltd.	\$ 500
14. Ronald Trueman	\$ 500
15. Roga Farm Ltd	\$ 500
16. Brian Earle	\$ 500
17. Kent and Lorraine Allen	\$ 500
18. Diamond Liberty Farms Ltd.	\$ 500
19. Perryhill Farm Inc.	\$ 500
20. Lillbrook Farms Ltd.	\$ 500
21. Creekhorne Farm	\$ 500
22. Milkstream Holsteins Ltd.	\$ 500
23. Dutch Hoeve Dairy Farm	\$ 500
24. Prescott Farms	\$ 500
25. Stone Ridge Dairy	\$ 500
26. Judy Briggs	\$ 500
27. Scott Brown	\$ 500
28. Michael and Cordula Inauen	\$ 500
29. Christie Farms Ltd.	\$ 500
30. Scenichaven Holsteins	\$ 500
31. Schutten Holsteins	\$ 500
32. Walkerville Farms Ltd.	\$ 500

locaux laitiers, et il doit avoir rencontré les exigences du au programme proAction®.

Les fermes sont mesurées en fonction de leur placement respectifs du CCS et de la NBP. La ferme avec le meilleur placement est remis le prix du producteurs de l'année et ainsi que 1 000\$, la ferme avec le meilleur CCS reçoit 500 \$ ainsi que celle avec le meilleur NBP. Cette année, toutes les fermes qui ont rencontrés les critères ont été remis 500 \$ ainsi qu'un certificats en reconnaissance de leurs efforts.

## 10 YEAR RECOGNITION RECONNAISSANCE - 10 ANS

Prescott Farms

## 5 YEAR RECOGNITION RECONNAISSANCE - 5 ANS

Diamond Liberty Farms  
Roga Farms Ltd  
Christie Farms Ltd

## MULTI-YEAR RECOGNITION RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉE

Ronald Trueman (14)  
Scott Robinson (14)  
Frank Waterston (13)  
Andrew and Robert M. Buttimer (12)  
Kent and Lorraine Allen (11)  
Les Fermes Laitières Poupe Ltée (9)  
Brillman Farms Inc (8)  
Youngdale Dairy Farm Ltd. (8)  
Hillmar Farms Ltd (8)  
Kaye Farms Ltd (7)  
Lawrence's Dairy Farm Ltd. (7)  
Everanne Farms Ltd. (7)  
Jolly Farmer Products (7)  
Royridge Holsteins (7)  
Gerald E. Goodine (7)  
Sussex View Farm Ltd (7)  
Pascobac Holsteins (7)  
Schuttens Holsteins (7)  
Brian Earle (7)  
Salisdairy Farm Ltd.(6)  
Herb Cochran (6)  
McCarthy Farms Ltd. (6)  
Ferme République Inc (6)  
Dunphy's Holsteins Ltd. (5)  
Windybrook Holsteins (5)  
Dallingvale Holsteins Ltd.(5)  
Dykstra Farms Knowlesville Inc (5)



## SCHOLARSHIPS

DFNB offers three \$1,000 scholarships for students enrolled in agricultural programs.

The \$1000 DFNB Scholarship is awarded to a deserving student who is enrolled in any year of a Technician or Technology diploma or certificate. This year it was awarded to Brett Fox of Upper Queensbury, NB who is enrolled in his first year of Industrial Control Technology at NBCC.

The \$1000 DFNB Memorial Scholarship is awarded to a deserving student who is entering their first year of a degree program . This year it was awarded to two individuals. Lana Boyd of Norton, NB and Sinead Riordon of Pokeshaw , NB. Lana is enrolled in her first year of a Bachelor of Science with a Major in Biology at Mount Allison University. Sinead is enrolled is her first year of a Bachelor of Science program in Agriculture (Pre-vet) at Dalhousie Agricultural Campus.

The \$1000 G. B. Whalen Memorial Scholarship is awarded to a deserving student who is enrolled in a degree program and entering their second, third or fourth year of study. This year there were no applications for the G.B. Whalen Scholarship and it was decided to award two DFNB Memorial Scholarships.

## BOURSES D'ÉTUDES

PLNB offre trois bourses d'études d'une valeur de 1 000 \$ chacune à des étudiantes et étudiants inscrits à un programme de formation agricole.

La bourse de PLNB de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole menant à un diplôme ou à un certificat de technicien ou de technologue. Cette année, la bourse est décernée à Brett Fox de Upper Queensbury (N.-B.), qui est inscrit en première année du programme Technologie de contrôle industriel au CCNB.

La Bourse commémorative de PLNB de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole qui entre en première année de son programme menant à un diplôme. Cette année, la bourse est décernée à Lana Boyd, de Norton (N.-B.) et Sinead Riordon de Pokeshaw (N.-B.). Lana est inscrit en première année de baccalauréat en science avec majeure en biologie. Sinead est inscrit en première année de baccalauréat en agriculture (Pré vétérinaire) à la faculté d'agriculture de l'Université Dalhousie.

La Bourse commémorative G. B. Whalen de 1 000 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant inscrit à un programme de formation agricole menant à un grade universitaire qui entre en deuxième, troisième ou quatrième année é programme. Cette année, il n'y a pas eu de candidats pour la bourse commémorative G.B. Whalen.



**Sinead Riordon**



**Lana Boyd**



**Brett Fox**



## Independent auditor's report

To the Members of Dairy Farmers of New Brunswick

### Our opinion

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Dairy Farmers of New Brunswick (the Entity) as at July 31, 2020 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

### What we have audited

The Entity's financial statements comprise:

- the statement of financial position as at July 31, 2020;
- the statement of receipts and expenditures for the year then ended;
- the statement of changes in net assets for the year then ended;
- the statement of cash flows for the year then ended; and
- the notes to the financial statements, which include significant accounting policies and other explanatory information.

### Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements* section of our report.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

### Independence

We are independent of the Entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada. We have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements.

### Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

PricewaterhouseCoopers LLP  
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 3K1  
T: +1 902 491 7400, F: +1 902 422 1166

"PwC" refers to PricewaterhouseCoopers LLP, an Ontario limited liability partnership.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Entité ») au 31 juillet 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Notre audit

Les états financiers de l'Entité comprennent :

- le bilan au 31 juillet 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, Suite 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K1  
Tél. : +1 902-491-7400, Téléc. : +1 902-422-1166

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

## **Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements**

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

**PricewaterhouseCoopers LLP**

**Chartered Professional Accountants**

Halifax, Nova Scotia  
November 25, 2020

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

**Comptables professionnels agréés**

Halifax, Nouvelle-Écosse  
Le 25 novembre 2020

	2020 \$	2019 \$	
<b>Assets</b>			<b>Actif</b>
<b>Current Assets</b>			<b>Actif à court terme</b>
Accounts receivable (note 3)	6,803,420	7,944,832	Comptes débiteurs (note 3)
Prepaid expenses	8,299	16,969	Frais payés d'avance
	<u>6,811,719</u>	<u>7,961,801</u>	
<b>Restricted cash and marketable securities (note 4)</b>	2,066,176	2,011,564	<b>Encaisse et titres négociables affectée (note 4)</b>
<b>Property and equipment (note 5)</b>	192,719	178,424	<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>
	<u>9,070,614</u>	<u>10,151,789</u>	
<b>Liabilities</b>			<b>Passif</b>
<b>Current liabilities</b>			<b>Passif à court terme</b>
Bank indebtedness (note 6)	184,493	2,262,907	Emprunts bancaires (note 6)
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	994,903	888,403	Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)
Producer payable	5,190,784	4,535,590	Charges payables aux producteurs
Current portion of capital leases	-	2,490	Portion à court terme des contrats de locations-acquisitions
	<u>6,370,180</u>	<u>7,689,390</u>	
<b>Net Assets</b>			<b>Actif net</b>
<b>Unrestricted</b>			<b>Non affecté</b>
General	595,641	416,397	Général
Contributed surplus	38,617	38,617	Surplus d'apport
	<u>634,258</u>	<u>455,014</u>	
<b>Internally restricted</b>			<b>Affecté à l'interne</b>
Indemnity fund (note 9)	1,991,349	1,951,636	Fond d'indemnité (note 9)
Milk quality penalty reserve (note 11)	74,827	55,749	Réserve des pénalités sur la qualité du lait (note 11)
	<u>2,066,176</u>	<u>2,007,385</u>	
	<u>2,700,434</u>	<u>2,462,399</u>	
	<u>9,070,614</u>	<u>10,151,789</u>	
<b>Commitments (note 8)</b>			<b>Engagements (note 8)</b>
<b>Contingency (note 12)</b>			<b>Contingence (note 12)</b>

Signed on behalf of Dairy Farmers of New Brunswick



The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Signé au nom de Producteurs laitiers du N.-B.



Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick**  
Statement of Receipts and Expenditures  
For the year ended July 31, 2020

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**  
État des résultats  
Exercice clos le 31 juillet 2020

	2020 \$	2019 \$	
<b>Receipts</b> (Schedules 1 and 2)			<b>Recettes</b> (tableaux 1 et 2)
Milk pricing	131,517,092	131,703,161	Établissement des prix du lait
Quota exchange	11,096,540	16,049,820	Échange de quota
Indemnity	39,713	52,030	Indemnité
Milk quality penalty reserve	30,715	34,261	Pénalités sur qualité du lait
General	1,615,204	1,516,305	Général
	<u>144,299,264</u>	<u>149,355,577</u>	
<b>Expenditures</b> (Schedules 1 and 2)			<b>Dépenses</b> (tableaux 1 et 2)
Milk pricing	131,517,092	131,703,161	Établissement des prix du lait
Quota exchange	11,096,540	16,049,820	Échange de quota
Milk quality penalty reserve	11,637	42,737	Pénalités sur la qualité du lait
General	1,435,960	1,631,933	Général
	<u>144,061,229</u>	<u>149,427,651</u>	
<b>Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year</b>	<u>238,035</u>	<u>(72,074)</u>	<b>Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur les recettes) pour l'exercice</b>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

**Dairy Farmers of New Brunswick**  
Statement of Changes in Net Assets  
For the year ended July 31, 2020

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**  
État de l'évolution de l'actif net  
Exercice clos le 31 juillet 2020

	Contributed surplus	General fund	Indemnity fund	Milk quality penalty reserve fund	2020 \$	2019 \$	
	Surplus d'apport \$	Fonds général \$	Fonds d'indemni- sation \$	Fonds de pénalités sur qualité \$			
<b>Net assets—Beginning of year</b>	38,617	416,397	1,951,636	55,749	2,462,399	2,534,473	<b>Actifs nets—début de l'exercice</b>
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year	-	179,244	39,713	19,078	238,035	(72,074)	Excédent de recettes sur dépenses (dépenses sur recettes) pour l'exercice
<b>Net assets—End of year</b>	<u>38,617</u>	<u>595,641</u>	<u>1,991,349</u>	<u>74,827</u>	<u>2,700,434</u>	<u>2,462,399</u>	<b>Actifs net—clôture</b>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

	2020 \$	2019 \$	
<b>Cash provided by (used in)</b>			<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>
<b>Operating activities</b>			<b>Activités de fonctionnement</b>
Excess of receipts over expenditures (expenditures over receipts) for the year	238,035	(72,074)	Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur recettes) pour l'exercice
Amortization of property and equipment	10,776	19,368	Amortissement d'immobilisations corporelles
Unrealized gain on marketable securities	(7,091)	(2,726)	Gains non-réalisés sur titres négociables
Loss on disposal of property and equipment	567	5,137	Perte sur disposition d'immobilisations corporelles
	<u>242,287</u>	<u>(50,295)</u>	
Net change in non-cash working capital items related to operations			Variation nette des éléments du fonds de roulement liés à l'exploitation
Decrease (increase) in accounts receivable	1,141,412	(581,581)	Diminution (augmentation) des comptes débiteurs
Decrease (increase) in prepaid expenses	8,670	(1,069)	Diminution (augmentation) des charges payées d'avance
Increase (decrease) in accounts payable and accrued liabilities and producer payable	761,694	(178,431)	Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, charges à payer et charges payables aux producteurs
	<u>2,154,063</u>	<u>(811,376)</u>	
<b>Investing activities</b>			<b>Activités d'investissement</b>
Additions to property and equipment	(25,638)	(825)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Proceeds from disposal of property and equipment	-	1,000	Recettes provenant de la disposition d'immobilisations corporelles
Purchase of marketable securities	(135,000)	(210,000)	Achat de titres négociables
Redemption of marketable securities	139,182	183,347	Rachat de titres négociables
Increase in restricted cash	(51,703)	(8,748)	Augmentation de la trésorerie affecté à l'interne
	<u>(73,159)</u>	<u>(35,226)</u>	
<b>Financing activities</b>			<b>Activités de financement</b>
Repayment of capital leases	(2,490)	(5,134)	Diminution des locations-acquisitions
Increase (decrease) in bank indebtedness	(2,078,414)	851,736	Augmentation (diminution) de l'endettement à la banque
	<u>(2,080,904)</u>	<u>846,602</u>	
<b>Net change in cash during the year</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>Variation nette de la trésorerie durant l'exercice</b>
<b>Cash— Beginning and end of year</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>Trésorerie — début et fin de l'exercice</b>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

## 1. Governing statutes and nature of activities

Dairy Farmers of New Brunswick ("DFNB") is a regulatory body created under and by virtue of the Natural Products Act of the Province of New Brunswick. DFNB markets milk produced within the province of New Brunswick and distributes funds to producers. DFNB reports milk utilization to the Canadian Dairy Commission ("CDC") who distributes funds in respect of milk and dairy products in interprovincial trade and international export trade, pursuant to prevailing pooling agreements among the members of the pool.

The activities of DFNB include the following:

### Milk pricing

DFNB has legislative authority to purchase milk from New Brunswick milk producers and sell milk to processors for processing into milk products. The milk products are paid for by processors at the legislated prices according to reported utilization in various classes and recorded as revenue for DFNB. DFNB makes payments to producers for raw milk received and in turn collects payment from processors for milk purchased and utilized in production.

DFNB, along with other provincial signatories, have entered into an arrangement with other provinces to equalize the milk prices paid to processors throughout the participating provinces. To provide for the equalization function, an amount is calculated and billed to (receivable from) the CDC each month. The monthly equalization billed to (receivable from) the CDC is in turn, billed (paid) by DFNB back to milk producers in the province. Milk haulage costs are also equalized. Milk haulage revenue includes amounts collected by DFNB from equalization while milk haulage expense represents amounts paid to transporters for the pick-up and distribution of milk and any equalization payments required. Through a service agreement with Dairy Farmers of Canada ("DFC"), a promotional levy is collected from producers and remitted to DFC to cover certain promotional programs and services delivered by DFC.

### Quota exchange

The Natural Products Act and Regulations provide the authority and mechanism for the operation of a quota exchange by DFNB. The quota system is a means whereby DFNB regulates the supply of milk by producers to processors. The quota exchange is a mechanism to allow individual producers the flexibility to increase or decrease their individual share of the provincial market. Producers' offers to buy/sell quota (market share) are received by DFNB and are accepted/rejected on the monthly quota exchange in accordance with DFNB regulations and policy.

### General

All other DFNB revenue and expenditures are considered to be part of its general operations, with any resulting surplus or deficit forming the accumulated balance of the general fund.

DFNB is a not-for-profit organization and under the Income Tax Act for Canada, DFNB is exempt from income tax pursuant to Section 149(1)(e).

## 2. Summary of significant accounting policies

### Basis of presentation

These financial statements are prepared in accordance with the Canadian accounting standards for not-for-profit organizations ("ASNPO").

### Revenue recognition

Revenue from milk sold to processors is recognized when milk has been delivered. Quota exchange receipts are recognized as revenue in the period the quota is sold. Lease revenue is recognized on a monthly basis as it is earned.

## 1. Constitution

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (« PLNB ») est un organisme de réglementation créé en vertu de la *Loi sur les produits naturels* du Nouveau-Brunswick. Le PLNB fait la commercialisation du lait produit au Nouveau-Brunswick et distribue les fonds aux producteurs. Le PLNB rapporte l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait (« CCL ») qui distribue les fonds découlant de la commercialisation interprovinciale et internationale du lait et des produits laitiers, conformément aux ententes de mise en commun en vigueur entre les membres du pool.

Les activités du PLNB comprennent :

### Établissement du prix du lait

Le PLNB est autorisé par la loi à acheter le lait des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick et à vendre le lait aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Les produits laitiers sont payés par les transformateurs aux prix imposés par la loi conformément à l'utilisation indiquée dans les différentes classes et comptabilisés dans les recettes du PLNB. Le PLNB verse des paiements aux producteurs pour le lait cru reçu, puis perçoit des paiements auprès des transformateurs pour le lait acheté et utilisé dans la production.

PLNB, avec d'autres signataires provinciaux, a conclu un arrangement pour égaliser les prix versés aux producteurs des provinces participantes. Pour assurer cette fonction de péréquation, un montant est calculé et facturé (remboursé) à la CCL chaque mois. La péréquation mensuelle (remboursé) à la CCL est, à son tour, facturée (remboursée) par le PLNB aux producteurs laitiers de la province. Les coûts de transport du lait sont aussi soumis à la péréquation. Les revenus provenant du transport du lait comprennent des montants perçus par le PLNB pour la péréquation, tandis que les dépenses au titre du transport du lait représentent les montants versés aux transporteurs pour la collecte et la distribution du lait et tout paiement de péréquation requis. Dans le cadre d'une entente de service avec Les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), un prélevé promotionnelle est perçue auprès des producteurs et versée au PLC pour couvrir certains programmes et services promotionnels offerts par le PLC.

### Échange de quota

La *Loi sur les produits naturels* veille à l'autorité et le bon fonctionnement des opérations de l'échange de quota par le PLNB. Le système de quota est un moyen par lequel le PLNB règlemente l'approvisionnement en lait par les producteurs aux transformateurs. L'échange de quota est un mécanisme qui accorde aux producteurs individuels la possibilité d'augmenter ou de diminuer leur part individuelle du marché provincial. Les offres d'achat et de vente de quota (part de marché) venant des producteurs sont reçues par le PLNB, puis acceptées ou rejetées selon l'échange de quota mensuel conformément aux règles et aux politiques du PLNB.

### Général

Toutes les autres recettes et dépenses du PLNB sont inscrites dans les activités générales, et l'excédent ou le déficit qui en découle forme le solde cumulé des fonds généraux.

Le PLNB est un organisme sans but lucratif exempt d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables

### Base de la représentation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOBL »)

### Comptabilisation des produits

Le revenu provenant de la vente de lait aux transformateurs est constaté lorsque le lait est livré au transformateur. Les recettes tirées de l'échange de quotas sont inscrites dans les revenus de la période au cours de laquelle le quota en question est vendu. Le revenu de location est constaté mensuellement lorsqu'il est réalisé.

DFNB follows the deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

#### Property and equipment

All property and equipment are stated at cost less accumulated amortization. Amortization is calculated on the declining balance basis using the following annual rates:

Building	5%
Office furniture and equipment	20%
Data processing equipment	30%
Equipment under capital lease	20%
Computer software under development	0%

When property and equipment are disposed of, the cost of the asset and the related accumulated amortization are removed from the accounts and the resulting gain or loss on disposal is included in income. Property and equipment is reviewed for impairment indicators annually with impairment recorded through the statement of receipts and expenditures. Certain costs related to computer software development are capitalized to property and equipment when it is probable that such costs will bring future economic benefit to DFNB and will only be depreciated once the software is ready and available for use.

#### Management estimates

The presentation of financial statements in conformity with ASNPO requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amount of assets and liabilities and disclosure of contingent liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenditures during the reported period. Actual results could differ from those reported.

#### Financial Instruments

DFNB measures its financial assets and liabilities at amortized cost, except for marketable securities, which must be measured at fair value. The change in the fair value of marketable securities at the beginning and end of each year is reflected in the statement of receipts and expenditures recorded within the indemnity fund.

The financial instruments measured at amortized cost are accounts receivable, restricted cash, indebtedness, accounts payable and accrued liabilities, producer payable and capital leases.

For financial assets measured at amortized cost, DFNB regularly assesses whether there are any indications of impairment. If there is an indication of impairment and DFNB determines that there is significant adverse change in the expected timing or amount of future cash flows from the financial asset, it recognizes an impairment loss in the statement of receipts and expenditures. Any reversals of previously recognized impairment losses are recognized in the statement of receipts and expenditures in the year the reversal occurs.

### 3. Accounts receivable

	2020	2019
	\$	\$
Trade	5,502,934	4,754,178
CDC	1,048,840	2,780,288
HST Receivable	230,613	307,890
CDC Surplus	21,033	102,476
	6,803,420	7,944,832

Included in the accounts receivable amount above is an allowance for doubtful accounts of \$nil (2019- \$17,301).

Le PLNB suit la méthode de report de la comptabilisation des contributions. Les cotisations affectées sont comptabilisées comme recettes au cours de l'année dans laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que la perception est raisonnablement assurée.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le montant cumulé des amortissements. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Immeubles	5%
Ameublement et matériel de bureau	20%
Matériel informatique	30%
Équipement en location-acquisition	20%
Développement en cours de logiciel informatique	0%

Lors de la disposition des immobilisations corporelles, le coût de l'actif et son amortissement cumulé seront retirés des comptes, et le gain ou la perte sur la cession sera inscrit dans les revenus. Les immobilisations corporelles sont examinées pour les indicateurs de dépréciation annuellement et une dépréciation serait enregistrée à l'état général des résultats. Certains coûts liés au développement de logiciels informatiques sont capitalisés sur les immobilisations corporelles lorsqu'il est probable que ces coûts apporteront des avantages économiques futurs au PLNB et ne seront amortis qu'une fois que le logiciel sera prêt et disponible pour utilisation.

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des recettes et des dépenses de la période et sur la présentation des éventualités à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Instruments financiers

Le PLNB inscrit la valeur de ses instruments financiers au coût amorti autres que les titres négociables, qui sont inscrit à sa juste valeur. Le changement de la juste valeur des titres négociables en début et en fin de chaque année se reflète dans l'état des recettes et des dépenses enregistrées au sein du Fonds d'indemnisation.

Les instruments financiers mesurés au coût amorti sont les comptes débiteurs, les liquidités restreintes, l'endettement, les comptes à payer et les passifs courus, les contrats à payer des producteurs et les baux en capital.

Pour les actifs financiers mesurés au coût amorti, DFNB évalue régulièrement s'il existe des signes de dépréciation. S'il y a une indication de dépréciation et que la DFNB détermine qu'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier, elle reconnaît une perte de valeur dans l'état des recettes et des dépenses. Tout renversement des pertes de valeur précédemment reconnues est reconnu dans l'état des recettes et des dépenses au cours de l'année où l'inversion se produit.

### 3. Comptes débiteurs

2020	2019
\$	\$
4,754,178	Clients
2,780,288	CCL
307,890	TVH receivable
102,476	Surplus de la CCL
7,944,832	

Les comptes débiteurs comprennent une provision pour créances douteuses de nil \$ (17 301 \$ en 2019).

#### 4. Restricted cash and marketable securities

Restricted cash and marketable securities are comprised of the following:

	2020 \$	2019 \$
Milk quality penalty reserve fund		
Cash	74,827	59,928
Indemnity fund		
Cash	45,334	8,530
Guaranteed investment certificates	999,725	981,548
Equity investments	946,290	961,558
	<u>1,991,349</u>	<u>1,951,636</u>
	<u>2,066,176</u>	<u>2,011,564</u>

#### 4. Encaisse affectée et titres négociables

L'encaisse affectée et les titres négociables comprennent :

Fonds de réserve des pénalités pour qualité	Encaisse
Fonds d'indemnisation	Encaisse
Certificats de dépôt garantis	Capitaux propres

The guaranteed investment certificates earn interest from 1.52% to 3.23% and have maturity dates ranging from August 2020 to July 2025.

Les certificats de dépôt garantis rapportent des intérêts allant de 1,52 % à 3,23 % avec des échéances allant d'août 2020 à juillet 2025.

#### 5. Property and equipment

#### 5. Immobilisations corporelles

	2020		2019		
	Cost Coût \$	Accumulated Amortization Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$	
Land	17,850	-	17,850	17,850	Terrain
Building	503,351	377,124	126,227	132,874	Immeuble
Office furniture and equipment	197,232	189,186	8,046	2,229	Ameublement et matériaux de bureau
Data processing equipment	115,278	91,088	24,190	16,896	Matériel informatique
Equipment under capital lease	1,970	1,237	733	8,575	Équipement sous location-acquisition
Computer software under development	15,673	-	15,673	-	Développement en cours de logiciel informatique
	<u>851,354</u>	<u>658,635</u>	<u>192,719</u>	<u>178,424</u>	

#### 6. Bank indebtedness

The Bank of Montreal unsecured operating line of credit with a \$4,500,000 (2019 - \$4,500,000) limit bears interest at the bank's prime rate less 0.25%

#### 6. Emprunts bancaires

La marge de crédit de fonctionnement non garantie de la Banque de Montréal, dont la limite est de 4 500 000 \$ (2019 - 4 500 000 \$), porte intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %.

#### 7. Accounts payable and accrued liabilities

	2020 \$	2019 \$	
Trade payables and accruals	301,773	204,133	Comptes-fournisseurs et courus
Transportation	520,840	597,616	Transport
Dairy Farmers of Canada	172,290	86,654	Producteurs laitiers du Canada
	<u>994,903</u>	<u>888,403</u>	

#### 7. Comptes fournisseurs et charges à payer

Included in trade payables and accruals is \$12,041 (2019 - \$16,081) that relates to payroll deductions due to government authorities.

Les montants de 12 041 \$ (2019 16 081 \$) inclus dans les comptes-fournisseurs et courus sont les retenues sur la paie due aux divers gouvernements.

#### 8. Commitment

DFNB has commitments relating to ongoing IT projects. Future payments related to these commitments over the next three years are as follows:

	\$	
Year ending July 31, 2021	115,437	Exercice terminé le 31 juillet 2021
2022	9,606	2022
2023	9,606	2023

#### 8. Engagement

Le PLNB a des engagements relatifs aux projets informatiques en cours. Les paiements futurs liés à ces engagements au cours des trois prochaines années sont les suivants :

### 9. Indemnity fund

The purpose of the indemnity fund is to indemnify producers against financial loss suffered by them on their behalf in respect of the marketing of raw milk.

### 10. Unmarketable milk

During the year ended July 31, 2020, DFNB incurred a loss of \$nil (2019—\$122,445) for milk collected from farms by the bulk milk hauler that was rejected by the plant before its acceptance and ultimately deemed unmarketable. Since DFNB was not able to identify the cause or origination of the unmarketable milk, the loss was included as part of the pooling process and borne by the producers.

### 11. Milk quality penalty reserve

The milk quality penalty fund accumulates funds from penalties imposed by the New Brunswick Farm Products Commission for quality infractions by milk producers. Funds are disbursed for the purposes of maintaining and improving raw milk quality in New Brunswick. The programs to maintain and improve raw milk quality are approved by the New Brunswick Farm Products Commission and administered by DFNB.

### 12. Contingency

On January 7, 2019, a notice of action and a statement of claim was filed in the Court of Queen's Bench of New Brunswick by a New Brunswick processor against DFNB for damages in the amount of \$252,611. The lawyer representing DFNB's insurer filed a motion to strike this claim on October 26, 2020. This motion to strike was since overruled which allows the processor to proceed with the claim as filed. DFNB's insurance carrier will continue to represent DFNB in attaining an acceptable resolution to this claim. No provision has been recognized in the financial statements in regard to this claim.

### 13. Financial instruments and risk management

DFNB management is responsible for setting acceptable levels of risk and reviewing risk management activities as necessary.

On March 11, 2020, the World Health Organization declared a pandemic following the emergence and rapid spread of a novel strain of coronavirus ("COVID-19"). The continuous spread of COVID-19 and the actions being taken by the governments, businesses and individuals to limit this pandemic may adversely impact DFNB's operations and financial results, including increasing the credit risk associated with DFNB's accounts receivable and volatility in the fair value of DFNB's portfolio investments. The pandemic has resulted in significant economic uncertainty, of which the potential impact on future financial results is difficult to reliably measure.

#### a) Concentration of credit risk

Management believes that DFNB has no significant credit risk. The majority of DFNB's accounts receivable represents amounts due from the provincial milk processors and the CDC.

#### b) Interest rate risk

DFNB is exposed to interest rate risk related to its floating rate bank indebtedness at July 31, 2020, as disclosed in note 6.

#### c) Liquidity and cash flow risk

Management believes that DFNB has no significant risk from liquidity or cash flow due to DFNB having the reasonable expectation of receiving sufficient revenue to enable DFNB to meet its core needs for the next year.

### 9. Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à indemniser les producteurs contre les pertes financières subies en leur nom en ce qui a trait à la commercialisation du lait cru.

### 10. Lait invendable

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2020, le PLNB a subi une perte de nil \$ (122 445 \$ en 2019) pour le lait recueilli des fermes par le transporteur de lait en vrac qui a été rejeté par l'usine avant son acceptation et finalement jugé invendable. Étant donné que le PLNB n'a pas été en mesure d'identifier la cause ou l'origine du lait invendable, la perte a été incluse dans le processus de mise en commun et supportée par les producteurs.

### 11. Réserve des pénalités sur la qualité du lait

Le fonds des pénalités sur la qualité du lait accumule les amendes imposées par la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick en cas d'infractions relatives à la qualité par les producteurs laitiers. Les fonds sont dépensés dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité du lait cru au Nouveau-Brunswick. Les programmes visant à maintenir et à améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et administrés par le PLNB.

### 12. Contingence

Le 7 janvier 2019, un avis d'action et une déclaration de réclamation contre l'Office du PLNB pour des dommages d'un montant de 252 611 \$ a été déposé dans la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick par un transformateur du Nouveau-Brunswick. L'avocat représentant l'assureur du PLNB a déposé une requête à la Cour le 26 octobre 2020. Cette motion pour radier la réclamation à par la suite été rejetée par la Cour, ce qui permet à la réclamation de procéder comme elle a été déposée. L'assureur du PLNB continuera de représenter le PLNB dans la réalisation d'une solution acceptable à cette réclamation. Aucune provision a été reconnue aux états financiers en égard à cette réclamation.

### 13. Instruments financiers et gestion des risques

La direction du PLNB est chargée de fixer des niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités de gestion des risques au besoin.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie à la suite de l'émergence et de la propagation rapide d'une nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 »). Le propagation continu du COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers pour limiter cette pandémie peuvent avoir des répercussions négatives sur les opérations et les résultats financiers du PLNB, notamment en augmentant le risque de crédit associé aux créances des comptes débiteurs du PLNB et la volatilité de la juste valeur des placements de portefeuille du PLNB. La pandémie a entraîné une incertitude économique importante, dont l'impact potentiel sur les résultats financiers futurs est difficile à mesurer de manière fiable.

#### a) Concentration du risque de crédit

La direction estime que le PLNB ne court pas de risque de crédit important. La majorité des comptes recevables du PLNB est constituée de sommes dues par les transformateurs laitiers de la province et de la CCL.

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le PLNB est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de son emprunt bancaire à taux variable au 31 juillet 2020 tel qu'indiqué à la note 6.

#### c) Risque de liquidité et risque lié aux flux de trésorerie

La direction estime que le PLNB ne court pas de risque important de liquidité ni lié aux flux de trésorerie, car ils peuvent raisonnablement s'attendre à recevoir des revenus suffisants pour permettre de satisfaire leurs besoins essentiels du prochain exercice.

**Dairy Farmers of New Brunswick**  
Statement of Receipts and Expenditures—Internally Restricted  
For the year ended July 31, 2020  
Schedule 1

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**  
États des résultats des réserves—affecté à l'interne  
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2020  
Tableau 1

	Milk Pricing Prix du lait \$	Quota exchange Échange de quotas \$	Indemnity Indemnité \$	Milk quality penalty reserve Réserve de pénalités \$	
<b>Receipts</b>					<b>Recettes</b>
Milk sales	123,036,539	-	-	-	Ventes de lait
Milk haulage	6,356,814	-	-	-	Transport du lait
Quota sales	-	11,096,540	-	-	Ventes de quotas
CDC surplus	21,033	-	-	-	Surplus de la CCL
Investment income	-	-	46,804	-	Revenus de placement
Penalties collected	-	-	-	30,715	Pénalités prélevées
Promotion	2,102,706	-	-	-	Publicité
Unrealized gain on investments	-	-	(7,091)	-	Gains non-réalisés sur les investissements
	<u>131,517,092</u>	<u>11,096,540</u>	<u>39,713</u>	<u>30,715</u>	
<b>Expenditures</b>					<b>Dépenses</b>
Milk purchases	123,036,539	-	-	-	Achats de lait
Milk haulage	6,356,814	-	-	-	Transport du lait
Quota purchases	-	11,096,540	-	-	Achats de quotas
CDC surplus	21,033	-	-	-	Surplus de la CCL
Program cost	-	-	-	11,637	Coûts des programmes
Promotion	2,102,706	-	-	-	Publicité
	<u>131,517,092</u>	<u>11,096,540</u>	<u>-</u>	<u>11,637</u>	
<b>Excess of receipts over expenditures for the year</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>39,713</u>	<u>19,078</u>	<b>Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice</b>

**Dairy Farmers of New Brunswick**  
Statement of Receipts and Expenditures—General  
For the year ended July 31, 2020  
Schedule 2

**Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**  
État général des résultats  
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2020  
Tableau 2

	(Unaudited Budget non-vérifié) 2020 \$	2020 \$	2019 \$	
<b>Receipts</b>				<b>Recettes</b>
Milk producer dues	1,668,663	1,569,963	1,472,940	Prélèvement des producteurs
Grants and cost recoveries	6,000	3,770	4,138	Subvention et recouvrement de frais
Rental income	18,000	13,896	4,250	Revenu de location
Interest income	37,385	27,575	34,977	Revenu d'intérêt
	<u>1,730,048</u>	<u>1,615,204</u>	<u>1,516,305</u>	
<b>Expenditures</b>				<b>Dépenses</b>
<b>Board expenses</b>				<b>Dépenses du conseil</b>
Director fees	216,420	199,659	241,762	Honoraires des administrateurs
Benefits	49,765	44,133	47,597	Avantages sociaux
Director liability insurance	6,500	6,450	5,599	Assurance indemnité pour administrateurs
Travel	80,000	67,732	96,961	Frais de déplacement
Milk 2020	32,669	29,537	32,824	Lait 2020
Annual meeting	55,000	56,494	53,649	Assemblée annuelle
Other meetings	9,000	7,168	31,990	Autres réunions
	<u>449,354</u>	<u>411,173</u>	<u>510,382</u>	



# SPECIAL THANKS TO OUR 2020 SPONSORS

## Silver -\$3000



## Bronze -\$1,000

BMO  Financial Group

 **trouw nutrition**  
a Nutreco company



## Dairy Supporter-\$250



